



SYNDICAT C.G.T. DES TERRITORIAUX DE ROUEN

53 Bourg l'Abbé - 76000- ROUEN

Tél : 02 35 00 29 20

E.Mail : territoriauxrouen@free.fr ou syndicat.cgt@rouen.fr

Guillaume Larose Secrétaire Général

18/05/26

STOP AUX PRATIQUES MANAGÉRIALES TOXIQUES À LA DPB

Depuis plusieurs mois, des alertes graves d'agents de la DPB sont remontées à la CGT, dénonçant des agissements intolérables par une poignée de cadres de la cette Direction.

Ces alertes ne concernent pas des querelles entre collègues des bureaux de la DPB mais bien des faits répétés, d'humiliations, d'abus d'autorité et de reproches injustifiés !!!

Dans une collectivité comme celle de Rouen, chacun est tenu à une exigence fondamentale quel que soit son niveau hiérarchique c'est **le RESPECT !**

Respects des personnes, des collègues, des fonctions et respect du travail accompli.

Certains-es ont oublié la définition de ce mot dans les étages du Centre Delbo...

Le management ne peut en aucun cas se construire sur la peur, la pression constante ou la dégradation des conditions de travail.

Ces alertes sont prises à la légère par la Direction Générale Adjointe au détriment de ceux qui subissent malgré les alertes faites à la Directrice !

Les faits rapportés traduisent des pratiques humiliantes et dévalorisantes, des mises en cause injustifiées et répétées ainsi que des comportements autoritaires abusifs.

Malgré nos alertes et celles des agents concernés, la Direction, la Direction Générale Adjointe restent passives ce qui contribue à installer un climat de tension avec des agents qui deviennent très fragiles et qui envisagent de quitter la Collectivité.

Nous rappelons à ces personnes, que certaines pratiques autoritaires sont interdites et qu'elles sont passibles de poursuites pénales.

Aucun agent dans n'importe quelles directions ne doit subir des agissements de la sorte car ces signalements ont pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte aux droits des agents, à leur dignité...

Mr le Maire a une obligation de protéger la santé et la sécurité des agents et doit prévenir, faire cesser et sanctionner ces comportements.

Il en va de la responsabilité de Mr le Maire et de la Direction Générale des Services.

LE RESPECT N'EST PAS UNE OPTION MAIS UNE OBLIGATION.